

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne à SAUMUR, chez tous les Libraires; à PARIS, chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

On s'abonne à PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Mars 1878.

Chronique générale.

Versailles, 24 mars.

Le Sénat continue la discussion du budget des dépenses.

On s'attend à une discussion intéressante au sujet de la suppression des bourses de séminaires.

M. Chesnelong et M. de Belcastel sont inscrits pour prendre la parole sur cette importante question.

Quant aux mêmes chapitres, on ne s'attend guère à des observations qu'au sujet de la subvention supprimée au Théâtre-Lyrique, et de la réduction faite au budget de la guerre des 6,000 francs de crédits relatifs aux Invalides.

Les dégrèvements d'impôts seront peut-être les seules parties du projet qui soulèveront des débats importants.

En outre, si la santé de M. le président de la commission du budget le permet, nous assisterons, s'il faut en croire les feuilles de gauche, à un débat assez original.

Les nouveaux exploiters des petits chemins de fer n'ont eu qu'un but en quittant leurs chères brasseries pour le pouvoir.

Aussi ne peuvent-ils souffrir chez les autres la moindre apparence d'irrégularité: c'est bien naturel.

Or, la scrupuleuse commission du budget est convaincue qu'il a dû y avoir pendant le 16 mai des « actes d'indélicatesse » commis.

Le mot pourrait paraître dur — puisque c'est le mot qu'emploie, nous dit-on, le rapporteur pour qualifier une opération de finances du dernier ministère — s'il ne sortait de la plume de la scrupuleuse commission du budget. Mais ici le mot a une portée toute relative.

On trouve parfois des personnes d'une vertu irréprochable, d'une austérité extraordinaire auxquelles le moindre mot léger fait dire: — C'est une horreur! c'est affreux! c'est une infamie!

Nous ne voulons pas dire que ce soit le cas de M. Gambetta et de la commission du budget, qui déplore les « indélicatesse » du 16 mai, mais enfin, sans croire un mot de ce qu'ils avancent, nous nous expliquons parfaitement l'impétuosité de ce langage.

Après le vote de la loi sur le rachat des chemins de fer, M. Gambetta et M. de Freycinet n'ont pu se contenir.

La Chambre se propose de revoir aussi la loi sur l'état de siège, où M. le général Robert a fait introduire, au Sénat, un petit article 5 qui permet aux commandants de place de promulguer l'état de siège dans les places militaires de la frontière et de l'intérieur en cas de sédition.

La Chambre trouve que cela est beaucoup trop encore pour le gouvernement.

Alors, disent les députés de la gauche, on n'aura plus le droit de faire une sédition! Et, que devient la liberté?

La Chambre tient à rendre à la loi déjà votée par elle un caractère exclusivement favorable aux séditeurs; elle essaiera.

Les constitutionnels du Sénat auront ensuite à se prononcer de nouveau sur la question, et peut-être le triste accueil que leur a fait la gauche à la suite de la récente évolution aura-t-il porté conseil.

Il est certain, et personne ne peut en douter, que les constitutionnels ne pourront jamais être réélus par les gauches; si les cons-

titutionnels, qui marchent derrière MM. Gambetta et de Marcère, sont condamnés à une mort certaine, se décideront-ils à mourir fièrement? Il ne faut jamais désespérer.

Versailles, 22 mars.

Le fait important du jour, c'est que le Sénat et la Chambre ont voté le budget: le Sénat, le budget des dépenses, la Chambre, celui des recettes.

Dans l'une comme dans l'autre Chambre, la discussion a marché vite: le Sénat a adopté les budgets complets du ministère de l'intérieur et du ministère de la guerre. Il discutera aujourd'hui et jours suivants les budgets des autres ministères.

La Chambre a été plus vite encore, et, en une seule séance, elle a voté à la presque unanimité tout le budget des recettes, si bien qu'à la fin de la journée M. le ministre des finances a pu en faire le dépôt au Sénat. Sur 434 votants, le projet a été voté par 428 voix contre 3; — l'extrême gauche s'est abstenue.

Versailles, 22 mars, 3 h. 35.

M. le comte Durfort de Civrac préside la séance ouverte à deux heures un quart.

M. Haentjens demande à interpeller le gouvernement sur les retards apportés depuis quinze mois à la conversion des Rentes 5 0/0.

M. le ministre des finances dit qu'il considère une discussion de ce genre comme pouvant avoir de graves inconvénients, et en demande la fixation à une date très-éloignée.

M. Haentjens, s'autorisant des précédents du parti libéral, insiste pour que la discussion soit fixée à un jour prochain.

La Chambre renvoie la discussion à un mois.

M. Haentjens retire sa demande d'interpellation et dit qu'il déposera une proposition de loi.

Discussion de la proposition de loi de M.

de Gasté tendant à abroger le décret de 1851 sur les débits de boissons.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2, qui donne lieu à un amendement repoussé de M. Mention et à des observations de la part de MM. Lenglé, Cherpin et de Sonnier, ce dernier rapporteur.

Dans son extrême humilité, le gouvernement républicain de la France est réduit à célébrer comme une victoire de sa diplomatie l'envoi de quelques tableaux que des artistes prussiens daigneront offrir à notre admiration par la grâce de M. de Bismark et l'intercession de notre ambassadeur à Berlin.

La guerre de 1870 étant, selon toute probabilité, le sujet qui a dû le plus inspirer le pinceau des Allemands, ces messieurs seraient dans leur droit en exposant aux regards contristés des Français les scènes les plus douloureuses de notre histoire contemporaine.

La prudence des gouvernements nous aura peut-être épargné ce douloureux spectacle, mais le retrait seul de ces images commémoratives de nos sanglants désastres nous paraît aussi humiliant que le serait leur exposition, et notre fierté nationale, si souvent blessée et meurtrie depuis quelques années, n'avait pas besoin qu'on vint imprudemment raviver ses plaies qui saignent encore.

A tous les points de vue, la démarche, le succès de M. de Saint-Vallier à Berlin est une de ces faiblesses qui nous font trop sentir notre infériorité, et dont, pour notre part, nous n'aurons pas le triste courage de remercier le gouvernement de la France, qui aurait pu être plus... français.

Cet incident, secondaire en apparence, sera cependant pour tout lecteur attentif, comme pour nous, un symptôme très-significatif en ce qu'il nous révèle les tendances

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

IL FAUT PARDONNER.

II.

LA DEMANDE EN GRACE.

(Suite.)

Quand M. Vandière fut cote à cote avec le père de Léon, il lui prit familièrement le bras, se mit au pas militaire, et il dit au colonel:

— Vous lui tenez la dragée haute, à ce garçon; mais j'ai parfaitement compris votre intention: vous n'affichez envers lui cette impitoyable sévérité qu'afin de l'effrayer davantage et pour que la leçon lui profite mieux. C'est habile et prudent.

Le colonel, qui voulait ne pas s'arrêter plus longtemps sur ce sujet d'entretien, repartit:

— Nous avons, je suppose, à parler d'affaires plus intéressantes que celles de M. Jean.

— Sans doute, répliqua le conseiller: aussi nous occuperons-nous des autres dès que celle-ci sera terminée.

— Terminée! répéta M. Morin, elle l'est complètement; j'ai eu l'honneur de vous dire mon dernier mot.

— Soit! dit de nouveau M. Vandière, sans trop se préoccuper encore de l'inflexibilité du colonel. Il vous répugne de revenir sur votre parole; c'est un scrupule trop honorable pour que je ne le respecte pas; mais il serait bon cependant que ce scrupule ne causât de tort à personne. J'entrevois heureusement le moyen de concilier votre autorité de maître avec l'intérêt que m'inspire ce pauvre petit diable: vous le congédiez, c'est entendu; mais il ne restera pas longtemps sans place, car je le prends à mon service.

Le premier mouvement de M. Morin fut, il faut l'avouer, de savoir bon gré au magistrat de sa généreuse intention; mais une réflexion subite assombrit la physionomie du colonel, et il répondit avec l'expression du regret, mais aussi avec fermeté:

— Lui chez vous?... c'est impossible!

Singulièrement surpris de ces paroles, M. Vandière s'arrêta court et regarda le colonel droit dans les yeux, comme pour lui demander s'il se rendait bien compte de ce qu'il venait de dire.

L'autre soutint franchement le regard, et plus affirmativement encore il répéta:

— Oui, cher monsieur Vandière, c'est impossible!

— En vérité, dit alors le conseiller qui fut pris tout à coup d'une secrète inquiétude pour l'avenir, je vous serai fort obligé de vouloir bien m'apprendre qui peut s'opposer à ce que j'introduise dans mon service personnel les gens qui me conviennent.

La question était nette et précise, la réponse ne le fut pas moins.

— Celui qui s'y oppose? dit le colonel, mais c'est vous-même. Cette impossibilité est la conséquence naturelle de nos arrangements de famille. Nous devons à l'avenir demeurer ensemble; donc, mes domestiques deviennent les vôtres. Mais en admettant même que vous teniez à avoir un service particulier, vous comprenez que ce garçon en doit être forcément exclu. Le soin de ma dignité ne permet pas qu'un valet chassé des Charmeaux par ma porte y rentre par la vôtre; ceci aurait l'air d'un défi entre nous, et l'on se croirait autorisé à penser qu'il suffit que quelqu'un manque à ses devoirs envers moi, pour que celui-là gagne aussitôt vos bonnes grâces.

Ainsi le colonel venait d'établir clairement comment il entendait que fût pratiquée chez lui cette vie de famille, imposée par M. Vandière comme condition absolue de son consentement au mariage de leurs enfants.

Il y eut un soudain mouvement de révolte dans le cœur du magistrat.

Un moment il fut sur le point de répondre avec un ton qui pouvait amener la rupture des projets d'alliance; mais il pensa qu'à ce mariage était attaché un avenir heureux pour sa fille, et il se dit que si plus tard il trouvait trop difficile l'existence qui lui serait faite aux Charmeaux, il aurait toujours le droit de redevenir le voisin du colonel, au lieu de rester son hôte.

Cette sage réflexion lui rendit le calme accoutumé.

Cependant, comme il jugeait compromettant pour sa dignité de laisser croire qu'il acceptait d'avance et sans aucune réserve telle condition qu'on voudrait lui faire dans la maison du père de Léon, il reprit, mais avec le bon sourire qui lui était familier:

— Comme il y aura deux maîtres aux Charmeaux, et qu'il seront tout à fait indépendants l'un de l'autre, il y aura aussi deux justices; j'espère que la mienne, humanisant la vôtre, l'amènera à comprendre qu'il faut parfois admettre les circonstances atténuantes.

— Certes, je les admettrai, dit le colonel, quand, par un exemple, vous m'aurez prouvé qu'il y en a d'admissibles.

— L'exemple est trouvé; car le tort que vous reprochez à Jean le Perdu vient d'un généreux mouvement de son cœur. S'il a enfreint vos ordres, c'était pour faire une bonne action.



de notre ministère républicain à se rapprocher de la Prusse, tendances qui ressemblent fort à celles qui conduisent l'alouette imprudente jusqu'à la gueule du serpent fascinateur.

Plusieurs fois déjà l'Assemblée nationale a poussé le cri d'alarme en prévoyant cette fausse manœuvre de notre diplomatie. Ce cri du patriotisme alarmé a trouvé plus d'un écho, et de toutes parts lui arrivent des aversissements qui confirment de plus en plus nos sinistres pressentiments.

Toute la politique de la Prusse tend à isoler la France et à écarter d'elle toutes les alliances.

La Correspondance rhénane nous fait part d'une conversation qui ne laisse aucun doute à ce sujet :

« Mon opinion, dit l'un des interlocuteurs, diplomate allemand, est que la France doit être considérée comme en état de trêve avec nous, mais prête à profiter des premières chances de succès pour tirer l'épée contre nous. Dans ces conditions, deux peuples ne doivent pas hésiter à tout faire, jusqu'à ce que l'un des deux ait complètement établi sa suprématie sur l'autre, et cela de façon à empêcher, pour des siècles, tout retour offensif du vaincu.

« C'est pour aboutir à ce résultat que le prince de Bismark s'est surtout attaché à dépasser les résultats de la guerre, dans les œuvres de la diplomatie. Aujourd'hui, l'Allemagne est inexpugnable sur le terrain politique, et le cabinet anglais, le seul qui fasse mine de résister, ne tardera pas à amener son pavillon. Le secret de ce succès consiste en ceci : Nous n'avons pas fait de la politique vantarde à la Napoléon, nous avons fait de la politique d'intérêt.

« C'est par l'intérêt que nous avons eu la Russie, c'est par lui que nous tenons l'Autriche et l'Italie, c'est par lui qu'à la dernière heure nous amènerons l'Angleterre à résipiscence... »

Pendant que l'habile chancelier prussien fait dans l'ombre ce travail d'anatomie comparée, et dissèque l'Europe sous son scapel puissant, nos ministres s'occupent de beaux arts et sollicitent l'honneur d'admirer au Champ-de-Mars l'œuvre des artistes prussiens.

Ce qu'ils oublient, c'est l'œuvre du sombre artiste qui médite en ce moment la ruine de notre pays et qui trouve dans l'optimisme aveugle des républicains son plus docile auxiliaire. (Assemblée nationale.)

Les listes électorales seront définitivement closes dans toutes les communes le 31 mars courant. C'est d'après ces listes que se feront les élections législatives du 7 avril prochain, ainsi que celles des élections des conseils généraux qui auront lieu le même jour.

Le Journal de Rennes cite et compare les résultats de l'élection de Fougères, le 14 octobre 1877 et le 17 mars 1878. Il prouve

par les chiffres que les républicains n'ont pas gagné 200 voix de l'un à l'autre scrutin, ce qui dément toutes les déclamations des rapporteurs contre la pression odieuse exercée par la candidature officielle.

M. Monnet, sénateur des Deux-Sèvres, a prévenu le ministre de l'intérieur qu'il lui adresserait une question au sujet des dernières nominations de maires qui ont lieu dans son département. M. de Marcère a accepté cette question, et il y répondra aussitôt après le vote du budget des dépenses.

Il est question de lancer un emprunt de la paix, destiné à faire face aux vastes combinaisons du ministre des travaux publics.

La commission chargée d'examiner la pétition du major Labordère ne paraît nullement vouloir s'engager dans la voie dangereuse où les fanatiques de la République voudraient l'entraîner. Elle paraît décidée, après avoir entendu M. le général Borel, à demander purement et simplement le renvoi de la pétition au ministre de la guerre.

Pour la première fois depuis la guerre, il y aura aujourd'hui samedi grande réception à l'ambassade d'Allemagne, à Paris. Au dîner sont invités tous les ministres et leurs femmes, les présidents du Sénat et de la Chambre, tous les membres du corps diplomatique. Pour la réception qui suivra le dîner et pour le concert, il y aura des invitations spéciales.

Un petit détail sur la fortune personnelle de l'honorable ambassadeur d'Allemagne. Il paraîtrait que cette année, par suite de la guerre et des embarras qui en furent la conséquence, la culture des terres immenses que possède le prince de Hohenlohe aux environs de Varna fut négligée, et il en résulta un déficit de 400,000 francs dans le budget annuel de l'ambassadeur. Cette différence est regardée par lui comme insignifiante!!!

La publication de l'Encyclique est imminente. On croit pouvoir affirmer que c'est la plume si élégante de Léon XIII qui a rédigé ce document. Ce grand événement fera époque dans l'histoire de l'Eglise, et marquera les conditions dans lesquelles la société doit opérer son rapprochement de l'Eglise.

## Etranger.

### LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE.

La Correspondance rhénane donne, dans ses dernières nouvelles, l'information suivante :

fil et ma fille pourront vivre sans crainte chez moi ; je suis bien sûr, quoi qu'il arrive, que je ne chasserai jamais mes enfants.

— Et nos conventions ! objecta le colonel ; je vous ferai observer que vous les mettez un peu légèrement en oubli.

— Il n'y en a qu'une qui soit sérieuse, répondit M. Vandière, c'est la condition faite par moi et acceptée par vous que ce mariage ne me séparerait pas de Louise. Quant aux arrangements à prendre sur ce point, nous nous sommes promis de ne les considérer que comme des questions accessoires. Et puisqu'il m'est prouvé maintenant que le séjour aux Charmeaux ne convient ni à moi, ni aux miens, les dispositions d'établissement doivent naturellement changer. Nous irons en visite chez vous, mais c'est chez moi que demeurera le nouveau ménage.

— Monsieur Vandière, remarqua le colonel, ne s'aperçoit pas sans doute qu'il bouleverse tous nos plans d'avenir, et que par conséquent il me rend à peu près ma parole.

— Je ne le suppose pas, répliqua le magistrat. Au surplus, que monsieur le colonel, qui juge si sévèrement les autres, veuille bien consulter sa conscience : elle lui dira si la difficulté est venue de moi et si il peut loyalement se croire dégagé envers nous.

Dans cette réponse, à la fois mesurée et sévère,

« L'Allemagne rappelle ses réserves ; des officiers saxons de la réserve de l'armée active, employés de commerce à Bâle, ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps, dans le délai de quatre jours, après réception de l'avis militaire.

« Il y a de grands mouvements de troupes dans l'empire allemand. Les chemins de fer transportent du matériel. »

Avant-hier, au lever de la reine à Buckingham-Palace, télégraphie-t-on de Londres, l'ambassadeur ottoman a été tout spécialement l'objet d'une véritable ovation dans les salons du palais. Au dehors, il a été acclamé par la foule qui s'était réunie dans Saint-James's Park.

Quand l'ambassadeur de Russie a passé, il y a eu un profond silence ; mais, contrairement à la rumeur publique, aucune parole grossière a été adressée au représentant du czar.

Constantinople, 19 mars.

On nous dit que des dépêches importantes sont arrivées ici, venant d'Angleterre ; elles étaient envoyées au sultan. Un conseil des ministres a été aussitôt assemblé ; on n'y a pris aucune décision, mais, dans le cas d'une guerre entre la Russie et l'Angleterre, la Turquie gardera la neutralité.

Vienne, 19 mars.

Suivant les nouvelles de Saint-Petersbourg, parvenues à la Correspondance politique, les divergences entre l'Angleterre et la Russie s'accroissent de plus en plus, par suite de la demande catégorique de l'Angleterre que toutes les clauses du traité de San-Stefano soient discutées et visées par le Congrès.

Berlin, 19 mars.

Nous avons reçu de Vienne une nouvelle qui causera une certaine sensation. D'après des informations certaines, la Russie masse une grande partie de ses troupes sur la frontière autrichienne.

Les ouvriers des houillères de la principauté de Galles, des forges de Newcastle, du Yorkshire, se sont formés en une ligue, reciprocal league, et se sont organisés pour entrer comme volontaires dans l'armée anglaise.

Le nombre des membres de cette ligue très-importante s'élève au chiffre de 32,000 hommes, tous solides gaillards, qui préféreraient aller se battre que de mourir de faim et de tomber victimes des grèves qui désolent les trois quarts du Royaume-Uni.

## Chronique militaire.

L'éventualité d'un retard dans la convocation des hommes appartenant au 4<sup>e</sup> bataillon des régiments territoriaux doit être désormais écartée. L'appel aura réellement lieu le 27 avril.

Le tableau suivant fait connaître, en regard du millésime des dix prochaines années,

nées, les classes de réservistes et de territoriaux qui seront appelées, chaque année, les réservistes pour 28 jours et les territoriaux pour 45 jours au plus, selon qu'ils sont ou non exercés. Ainsi, en 1878, on appellera les réservistes des classes 1871 et 1869 et les territoriaux exercés des classes 1863 et 1867.

Années	Réservistes	Territoriaux
1878	1871 et 1869	1866 et 1867
1879	1872 et 1870	
1880	1873 et 1871	1868 et 1869
1881	1874 et 1872	
1882	1875 et 1873	1870 et 1871
1883	1876 et 1874	
1884	1877 et 1875	1872
1885	1878 et 1876	
1886	1879 et 1877	1873
1887	1880 et 1878	
1888	1881 et 1879	1874
		1875
		1876

Nous avons poussé ce tableau jusqu'en 1888 pour mettre sous les yeux du lecteur les obligations incombant à tous les citoyens qui appartiennent aujourd'hui à l'armée active, à la réserve de cette armée et aux deux plus jeunes classes de l'armée territoriale.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Par arrêtés de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, en date des 19 et 24 mars courant, sont nommés au bureau de Poste de Saumur :

1<sup>er</sup> M. Lissor (4<sup>e</sup> classe), précédemment à Saint-Dié (Vosges), en remplacement de M. Moniot, nommé à Dijon sur sa demande ;  
2<sup>e</sup> M. Triaire (3<sup>e</sup> classe), précédemment à Valence (Drôme), en remplacement de M. Cardinal, appelé sous les drapeaux.

Les deux premiers jours de printemps ont été assez beaux : ciel couvert, il est vrai, mais température douce. Hier soir, le temps s'est refroidi. Après minuit, la pluie a commencé à tomber, puis la neige est venue à gros flocons et a continué jusqu'à ce matin huit heures. Dans la journée, la neige est revenue par giboulées.

Il fallait s'attendre à ce changement d'après les avis météorologiques de l'Observatoire. Du reste, la pluie est vivement désirée par tous les cultivateurs.

Encore un accident.

Avant-hier soir, vers 6 heures 1/2, un enfant de 7 ans, infirme, et par conséquent peu libre de ses mouvements, avait eu l'imprudence de monter sur le parapet du quai de Limoges qui domine la cale. Tout-à-coup, en jouant avec des camarades, il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé d'une hauteur de deux mètres.

La tête avait reçu tout le choc. Une heure après l'accident, le pauvre enfant perdit connaissance et l'usage de la parole, et dans la nuit il succombait.

Alors, adressant un regard d'adieu à cette maison des Charmeaux qu'on ne voulait plus lui rouvrir, il fit sonner dans son gousset les deux écus de cinq francs du colonel, et il se dit avec résolution :

— Il faudra que cela me suffise jusqu'à ce que je trouve un autre maître à servir, car je ne veux pas retourner à l'hospice.

(A suivre.)

### SALLE DE LA MAIRIE.

Dimanche 24 mars 1878, avec le concours de la Lyre Saumuroise, M. ALEXANDRE CONUS, prestidigitateur et chanteur comique, donnera une représentation composée de :

1<sup>er</sup> acte. — Tours d'adresse, physique amusante, surprises, etc.

2<sup>e</sup> acte. — Scènes et chansonnettes comiques.

3<sup>e</sup> acte. — Une heure de prestidigitation, subtilités, métamorphoses, magie égyptienne.

Prix des places : Réservées, 2 fr. 50 ; premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. — Demi-place pour les enfants.

S'adresser, pour la location, chez le concierge de la Mairie.

Impatienté par l'insistance que mettait M. Vandière à revenir sur ce sujet, le colonel reprit brusquement :

— Je vous en prie, voisin, qu'il ne soit plus question entre nous de ce valet. Je n'ai point à examiner les raisons qui l'ont fait tomber en faute ; aucune ne peut l'innocenter à mes yeux. C'est parce qu'il m'a désobéi sciemment et volontairement que je le chasse ; pour une faute semblable je chasserais mon propre fils.

M. Vandière, à ces mots, ému jusqu'à l'indignation, s'écria :

— J'ai été vraiment bien inspiré quand j'ai mis pour condition au mariage que je vivrais en famille, avec nos enfants.

— Croyez-vous donc, demanda M. Morin, avoir un jour à les défendre contre ma juste sévérité ?

— Si vous avez jamais à vous plaindre d'eux, répondit le conseiller, du moins ce ne sera pas chez vous qu'ils auront eu le malheur de vous offenser.

Bien qu'il fût assez clair, le sens de cette réplique parut ne pas avoir frappé l'esprit de M. Morin, car il dit :

— Qu'entendez-vous par là ?

— J'entends que ni le jeune ménage, ni moi, nous n'irons demeurer aux Charmeaux.

— Et pourquoi ?

— Par prévoyance pour le repos commun : votre



Le R. Père Pujol prêchera, demain dimanche, à la messe militaire de midi, et, le soir, à 7 heures 1/2, à la réunion mensuelle de l'archiconfrérie de Saint-Joseph.

Pour répondre au désir général, exprimé par les nombreuses personnes qui ont suivi avec une grande assiduité la retraite de Saint-Joseph, le R. Père donnera une instruction, tous les lundis de carême, à 3 heures de l'après-midi.

Lundi, fête de l'Annonciation de la T.-S. Vierge, complies à 3 heures, instruction et bénédiction du T.-S. Sacrement.

Mercredi, 27 mars, sermon le soir, à 8 heures moins un quart.

A partir de vendredi prochain, 29 mars, le R. Père donnera chaque vendredi de carême, à 8 heures du soir, une conférence spéciale pour les hommes.

Passavant. — Jeudi matin, vers 11 heures, un jeune enfant de 2 ans environ, Auguste Billy, échappant à la surveillance de sa mère, demeurant à Passavant, est tombé dans une mare située à 40 mètres de l'habitation et profonde de 60 à 70 centimètres d'eau.

Aussitôt que la femme Billy se fut aperçue de la disparition de son petit garçon, elle se mit à sa recherche et le trouva dans l'eau, mais il était déjà asphyxié. A ses cris, des voisins accoururent, et tous les soins ont été inutiles pour le rappeler à la vie.

On dit que l'administration des postes aurait fait savoir au ministre des finances qu'elle serait en mesure d'appliquer à la fin du mois d'avril la réforme postale, qui ne devait entrer en vigueur qu'au mois d'août.

D'après les observations météorologiques, une tempête atteindra probablement le nord de la Grande-Bretagne et de la Norvège vers le 23.

Une nouvelle dépression atteindra les côtes d'Europe, au centre de l'Atlantique, vers le 25, accompagnée de pluies, grands vents, et affectera la Grande-Bretagne et la France.

Le mauvais temps continue sur l'Atlantique au nord du 30° degré de latitude.

#### COURSES D'OBSTACLES AU CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

La journée de mercredi s'est terminée par les courses d'obstacles, les unes réservées aux sous-officiers montant leurs chevaux d'armes, les autres à MM. les officiers et gentlemen. Dans les premières ont figuré 14 cavaliers, dont la plupart ont très-bien accompli le parcours et franchi les obstacles. Depuis que ces exercices ont été mis en faveur par la Société hippique, les progrès réalisés sont très-remarquables. Le succès obtenu mercredi par ces cavaliers et la sympathie avec laquelle le public y a applaudi sont des indices de l'importance de cette institution, dont le développement ne peut avoir que de réels avantages. M. Laverdure, maréchal-des-logis au 6<sup>e</sup> de hussards, a remporté le 1<sup>er</sup> prix; M. Mac-Léod, au 4<sup>e</sup> de cuirassiers, le 2<sup>e</sup>; M. Moysse, au 6<sup>e</sup> de hussards, le 3<sup>e</sup>; et M. Mainguy, au 35<sup>e</sup> d'artillerie, le 4<sup>e</sup>.

Sur 29 engagements de chevaux montés par les officiers et gentlemen, une vingtaine seulement ont été présentés et ont accompli leur tâche avec le plus grand succès. Trois gentlemen, montant leurs chevaux de chasse, ont dignement figuré dans ce brillant tournoi, dont l'honneur revient surtout à MM. les officiers de l'armée, qui ont répondu en si grand nombre à l'appel de la Société hippique. Qu'il est beau de voir ces savants et brillants écuyers, académiquement placés sur la selle, les mains assurées et toutes leurs aides en parfaite harmonie avec les mouvements que le cheval doit exécuter! L'École de Saumur, celle de Saint-Cyr, le 35<sup>e</sup> d'artillerie, le 4<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> de cuirassiers, le 25<sup>e</sup> de dragons, le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> de hussards et le 11<sup>e</sup> escadron du train des équipages avaient tenu à figurer dans cette lutte des nobles exercices, où les plus habiles ne sont pas toujours les plus heureux. S'il s'était agi de rendre hommage à tous les mérites, autrement que par les applaudissements chaleureux de la foule, les prix proposés par la Société auraient dû être quadruplés. Mais ceux-ci étaient limités à quatre, qui ont été remportés par Lansquenel, Landgrave, Pomme-d'Api et Sauvage, montés par MM. Marin-Bouillier de Saint-André,

Brady, sous-lieutenant au 6<sup>e</sup> de hussards, de Cahoné, lieutenant-écuyer à Saumur, et de Lestapis, lieutenant au 2<sup>e</sup> de hussards. (Espérance du Peuple.)

#### TOURS.

S'il est un saint dont le culte soit resté particulièrement vénéré, c'est assurément saint Joseph.

Saint Joseph, en même temps que le saint à l'assistance duquel recourent les célibataires sur le retour, désireux de convoler, est le patron des ouvriers travaillant le bois de charpente.

Aussi patrons et ouvriers charpentiers de la ville de Tours se sont-ils empressés, mardi, de célébrer sa fête.

A onze heures du matin, la corporation des charpentiers, au nombre de cent environ, s'est rendue à la Cathédrale pour y entendre la messe. Le « chef-d'œuvre » traditionnel était porté sur les épaules par plusieurs robustes compagnons.

Les compagnons charpentiers n'avaient point avec eux leurs longues cannes enrubannées. Nous savons de source certaine que l'absence de cet attribut était purement volontaire de leur part.

Ils ont promené, musique en tête, le chef-d'œuvre dans plusieurs rues de la ville, et sont allés rendre visite à l'un des membres du barreau de Tours, auquel ils ne manquent jamais de témoigner leur sympathique reconnaissance. (Indépendant.)

#### POITIERS.

Les courses de Poitiers auront lieu le dimanche 19 mai 1878, à 1 heure 1/2.

Voici la liste des prix :  
Prix du Commerce et de l'Agriculture, 500 fr.;  
Prix des Haras, 2,000 fr.;  
Prix de la Ville, 3,000 fr.;  
Prix de la Société d'Encouragement, 3,000 fr.;  
Prix d'Albion, 2,500 fr.;  
Prix de la Vienne, 2,500 fr.

— Pendant l'année 1877, il y a eu à Poitiers 808 naissances, 215 mariages et 785 décès.

#### SAINT-MAIXENT.

Malgré le vent du nord qui soufflait avec violence, la foule s'est portée, dimanche, vers trois heures, près de la ferme de Béchereau, où avait lieu le premier concours trimestriel de la Société de Tir du 67<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie. Pendant la distribution des prix, l'excellente musique du 114<sup>e</sup> de ligne s'est fait entendre plusieurs fois.

#### NIORT.

M. Durand, architecte de la ville de Niort, vient de mourir. C'est lui qui a dirigé la construction de l'hôtel de la succursale de la Banque de France, du marché couvert et l'établissement des turbines de la machine hydraulique qui envoie dans la ville, avec une si grande abondance, l'eau du Vivier.

#### RENNES.

Si l'on en croit l'un des journaux de Rennes, il est question de M<sup>r</sup> l'évêque de Gap pour occuper le siège archiepiscopal de cette ville.

— Le 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, qui avait été envoyé à Vitry, à cause de la fièvre typhoïde, qui le décimait, est rentré à Rennes.

#### LAVAL.

Attention aux voleurs! — On nous engage, dit l'Indépendant de Laval, à recommander aux cultivateurs de veiller avec le plus grand soin, dans les foires et surtout lorsqu'ils entrent au cabaret, à l'argent qu'ils peuvent porter sur eux.

On nous écrit qu'à la foire de Cossé-le-Vivien du 14 mars, de nombreux vols ont été commis. La journée n'était pas terminée qu'on avait à se plaindre de la disparition de six porte-monnaie contenant les sommes suivantes : 815 fr. — 448 fr. — 450 fr. — 78 fr. — 27 fr. — 22 fr. — Total : 1,840 fr.

De plus, des tripots non clandestins, — car ils fonctionnaient en plein air et en toute liberté, — ont enlevé, spécialement aux jeunes gens, des sommes considérables.

Les prétendus marchands ambulants et directeurs de jeux de hasard étaient nom-

breux. Quelques arrestations ont été opérées; mais aucune perquisition n'a pu être faite et les sommes volées sont perdues pour leurs propriétaires.

On s'accordait à déplorer la facilité avec laquelle des industries semblables peuvent être exercées, et on regrettait d'apprendre que tous ceux qui les exploitent sont trouvés munis de passe-ports, livrets et autorisations préfectorales parfaitement en règle.

Le campement de ces industriels sur les routes, et souvent aux endroits les plus dangereux, excite également des plaintes générales.

#### Théâtre de Saumur.

Nous aurons l'occasion d'entendre lundi prochain la délicieuse musique d'Hérold, celle qui, il y a quarante-cinq ans passés, termina la glorieuse mais trop courte carrière du compositeur. Rarement on vit plus beau succès que celui qu'obtint l'illustre maître, avec la partition du *Pré aux Clercs*, le 15 décembre 1832. Un mois après l'apparition de son chef-d'œuvre, le 19 janvier suivant, Hérold descendait dans la tombe, à la fleur de l'âge et du talent. C'est à lui surtout que le vers de Ménandre peut s'appliquer :

Us sont aimés des dieux ceux-là qui meurent jeunes!

Mais sa gracieuse production ne mourra point, et, bien qu'agée de neuf lustres, la musique a conservé toute la fraîcheur et le charme de ses premières années; aussi, lorsque (trop rarement, hélas!) le *Pré aux Clercs* paraît sur l'affiche, est-on disposé à crier, comme l'hôtelier Girod, l'un des personnages de la pièce: Vive le *Pré aux Clercs*!... allons au *Pré aux Clercs*!...

On entend toujours avec le plus grand plaisir cette romance célèbre de la reine Isabelle: *Souvenirs du jeune âge*, et le grand air du second acte. — Le rendez-vous de noble compagnie est un morceau magistral, et le joli duo :

Dans la prairie  
Verte et fleurie,

fait penser à la saison des fleurs dans laquelle nous entrerons bientôt. Enfin, la chanson populaire de la fiancée de Girod est charmante et remplie d'esprit et de gaieté.

En ajoutant que les interprètes sont : M<sup>lle</sup> Hasselmans, M<sup>mes</sup> Rita-Lelong et Lévy-Brun, MM. Pellin, Davy, Odezenne et Boulanger, ce dernier si amusant dans le rôle de Cantarelli, nous ne pouvons que bien augurer de la soirée de lundi, qui comptera, certes, au nombre des meilleures de la campagne théâtrale qui touche à sa fin.

#### Faits divers.

L'éclairage par le gaz. — L'électricité paraît appelée à nous fournir un jour, commodément et à bon prix, un brillant éclairage. Les essais tentés dans ces derniers temps par plusieurs physiciens, et particulièrement ceux de MM. Jablochkoff et de Nayrouze, témoignent de progrès réels qu'on fait tous les jours dans cette voie, et de la possibilité très-prochaine d'éclairer par l'électricité les rues, places et monuments des grandes villes. Il est même question de foyers lumineux de petite intensité qui, dans nos maisons, remplacent les bougies, les lampes à huile ou à pétrole.

Au milieu de tout cela, on oublie le gaz qui a rendu pourtant de si grands services. Le mode d'éclairage par le gaz n'est point cependant si ancien dans notre pays, et il est bon de rappeler que le premier essai eut lieu, à Paris, en 1817.

Une compagnie s'était formée dans le but d'éclairer au gaz toute la capitale; mais, après avoir éclairé pendant deux ans le pourtour de l'Odéon et une partie du Luxembourg, cette compagnie était obligée, en 1819, d'entrer en liquidation. La crainte des explosions et l'incurable routine avaient fait échouer cette première tentative.

D'autres sociétés qui s'organisèrent ensuite ne furent pas plus heureuses; pourtant de nombreux perfectionnements ayant été introduits successivement dans les moyens de fabrication, on se décida enfin à essayer l'éclairage au gaz d'une façon sérieuse et définitive, et, dans la nuit du 31 décembre 1829 au 1<sup>er</sup> janvier 1830, ce mode d'éclairage fut inauguré dans la rue de la Paix, à Paris; six mois après la rue Vivienne fut également éclairée au gaz.

A partir de ce moment, ce système d'éclairage se développa de plus en plus, et, après avoir définitivement pris droit de cité dans la capitale, se répandit dans les provinces.

On sait que l'éclairage au gaz à Saumur fut inauguré il y a 37 ans, le 27 mars 1841, c'est-à-dire 11 ans après son inauguration à Paris.

D'après une statistique dressée par le *Figaro*, le parricide Modeste Louchard, qui lundi a expié son crime sur l'échafaud, serait la 78<sup>e</sup> tête que M. Roch aurait fait tomber depuis le 4 avril 1872, et, pour justifier son dire, ce journal publie la longue liste de ces 78 suppliciés.

On a remarqué aussi que Louchard avait tué sa mère le 18 mars 1877, et que le 18 mars 1878, juste à un an de distance, ce criminel payait sa dette à la justice.

La sécheresse, à Marseille, prend des proportions d'un véritable désastre. Entre Marseille et la frontière d'Italie, certaines stations du chemin de fer sont entièrement privées d'eau. On a pris le parti de les approvisionner au moyen de wagons-citernes que l'on emplit dans les gares plus privilégiées où l'eau ne manque pas encore.

Les récoltes sont gravement compromises, le blé entre autres. Les arbres à feuilles persistantes, oliviers, orangers, citronniers, n'offrent que des rameaux gris, roulés et jaunés. Le sol, généralement durci comme sur une grande route, ne peut être labouré ni fumé.

La consternation est générale. Les nombreux torrents que l'on voit dans les Alpes-Maritimes, et qui séparent les vallons, sont autant de lits de pierres et de poussière d'un éclat éblouissant. Les citernes et les bassins, entièrement à sec, produisent, sous l'influence d'un soleil ardent, de pernicieuses exhalaisons.

#### Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Decazeville annonce que la grève est toujours générale. Des faits d'intimidation pour empêcher des ouvriers de reprendre les travaux s'étant produits, le procureur de la République et le juge d'instruction ont commencé des enquêtes.

#### Vienne, 22 mars.

On assure que des avis de Constantinople reçus ici font craindre une révolte. L'excitation contre le sultan serait grande. Les fanatiques musulmans lui reprochent d'avoir signé le traité de San-Stefano.

Le *Journal officiel* de Saint-Petersbourg publie le texte du traité des préliminaires de paix. Ce traité ne diffère pas sensiblement des conditions que nous avons données précédemment. L'indemnité réclamée par la Russie s'élève à plus de cinq milliards et demi. On peut dire aujourd'hui que la Turquie n'existe plus en Europe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. BM. CHAVANNES.

LUNDI 25 mars 1878.

CLÔTURE DE LA SAISON D'OPÉRA ET POUR LES ADIEUX DE LA TROUPE.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS.

#### Le Pré aux Clercs

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. E. de Planard, musique d'HEROLD.

M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Isabelle.

Distribution. — Mergy, gentilhomme béarnais, MM. Pellin; Comminges, courtisan, Davy; Cantarelli, Italien, Boulanger; Girod, hôtelier du Pré aux Clercs, Odezenne; un exempt du guet, Pascaud; un brigadier, Godivier; Isabelle, M<sup>lle</sup> Marie Hasselmans; Marguerite, reine de Navarre, Lévy-Brun; Nicette, fiancée de Girod, Rita Lelong; Gardes, officiers, courtisans, bourgeois et bourgeois, etc.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.



Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le très-intéressant numéro que l'*Univers Illustré* publie cette semaine. Pour s'assurer que ce véritable journal de famille est toujours digne de la réputation qu'il a conquise par vingt années d'efforts, il suffit de jeter les yeux sur le sommaire des gravures que contient le numéro que nous venons de recevoir : Scène principale des *Bourgeois de Pont-Arcy*, la comédie de M. Victorien Sardou qui vient d'être obtenue au Vaudeville un succès retentissant ; un Souvenir de la guerre d'Orient : Colonne de prisonniers Turcs en marche dans la Bulgarie ; la Grande Porte du Vatican après le Conclave ; Couronnement de S. S. le Pape Léon XIII dans la Chapelle Sixtine ; Muséum ethnographique des missions scientifiques au Palais de l'Industrie ; les Prélats français membres du Sacré-Collège ; Portraits de LL. Em. les cardinaux Guibert, Caveret, Donnet, de Bonnechose, Régnier et Brossais-Saint-Marc ; Exposition universelle de 1878 : plan de la distribution des classes dans le Palais du

Champ-de-Mars ; le Château de Sully-Saint-Léger où est né le maréchal de Mac-Mahon. — Rébus. — Quant à la partie littéraire de l'*Univers Illustré*, il nous suffit de dire qu'elle est toujours restée à la hauteur de sa partie artistique.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr. ; six mois, 12 fr. ; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. — Bureaux de l'*Univers Illustré*, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

### Location de Costumes.

On trouvera des Costumes, pour la Cavalcade qui aura lieu à Saumur le 31 mars, au Grand-Théâtre d'Angers. — S'adresser à M<sup>me</sup> Caillé, costumière.

### AVIS.

M. ALEXANDRE CONUS est toujours à la

disposition des personnes qui désireraient des soirées particulières.

S'adresser, plusieurs jours à l'avance, quai de la Marine, 4, à Saumur.

## M. VERNERY

OPTICIEN A NANTES

Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite ; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe : Montures, pince-nez et lu-

nettes or, écaille et argent, jumelles, lunettes- vue et baromètres.  
Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.  
**Hôtel de Londres, Saumur,** dix jours seulement.  
M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 —		4 — 30 —	
1 — 30 — soir.		9 — 7 —	
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 —		3 — 10 —	
12 — 30 — soir.		7 — 39 —	
6 — 15 —		11 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1878.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	73 50	10		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	650		5	Canal de Suez	761 25		1 25
4 1/2 %	104 25	25		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	663 75			Crédit Mobilier esp.	583 75		1 25
5 %	110 10			Crédit Mobilier	160			Société autrichienne	538 75		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	495		05	Crédit foncier d'Autriche	512 50		2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	241 25		75	Charentes, 500 fr. t. p.	125			Orléans	344 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505			Est	665		75	Paris-Lyon-Méditerranée	343		
1865, 4 %	516 25		23	Paris-Lyon-Méditerranée	1098 75			Est	339 50		
1869, 3 %	400			Midi	808 75			Nord	514 75		
1871, 3 %	395			Nord	853 75		1 25	Ouest	340		
1873, 4 %	513 75		25	Orléans	1168 75		2 50	Midi	339 50		
1876, 4 %	502 50		50	Ouest	745		2 50	Charentes	265		
Banque de France	3170			Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée			
Comptoir d'escompte	705			Compagnie parisienne du Gaz	1342 50		2 50	Canal de Suez	559 50		
Credit agricole, 300 f. p.	340			C. gén. Transatlantique	527 50		2 50				
Credit Foncier colonial, 300 fr.	355										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — — — — omnibus-mat.	
1 — 25 — — — — — soir.	
4 — 10 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-intim.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — omnibus.	
12 — 40 — — — — — soir, express.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mat.	
10 — 28 — — — — — omnibus-mat.	
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.	

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

### MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire. S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre ; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE, OU A LOUER Pour le 24 juin 1879.

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant. S'adresser à M<sup>me</sup> ROTTIER-DUMÉNY, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (122)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

LA FERME DE LA RICHARDIÈRE Entre les Rosiers et Longué, Joignant l'Authion, contenant huit hectares. S'adresser audit notaire. (31)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT, MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ; MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

### A VENDRE

A L'AMIABLE, 1<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré ; 2<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi. S'adresser, pour traiter, à M. SARGET, rue Saint-Lazare, ou à M<sup>e</sup> CLOUARO, notaire. (135)

### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1879, A prix fixe ou à moitié fruits, LA FERME

### DE LA FRESNAYE

Commune de Cléré (Indre-et-Loire), Contenant 50 hectares de terres labourables et 12 hectares de prés, avec un cheptel de beaux bestiaux, à la disposition du fermier. S'adresser à M. CADIEU, propriétaire audit lieu de la Fresnaye, par Cléré, et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (136)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

Aux enchères publiques, POUR CAUSE DE DÉPART, A Saumur, place de Nantilly, chez M. Christiani, Le lundi 25 mars et jours suivants, D'UN BEAU ET NOMBREUX MOBILIER Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en : Batterie de cuisine, vaisselle, verres, meubles meublants, tels que : lits en acajou et en noyer, lits de sangle, lits d'enfants, armoires à linge, armoires à glace en acajou, chaises, fauteuils, chaises en bois sculpté, bureau, bibliothèque, casiers divers, fauteuils de bureau, étagères, buffets, commodes, toilettes-commodes, tables de nuit, consoles, glaces, pendules, gravures, tapis, carpettes ; Quantité de matelas, couettes, traversins et oreillers ;

Ustensiles de pêche, de voyage et de jardin ; Arbustes d'agrément, orangers, citronniers, etc. ; Un orgue en palissandre ; Une excellente machine à coudre (la Silencieuse) ; Atelier complet de menuiserie ; Jouets d'enfants, jeux de tonneaux et de croquet, vélocipèdes, voitures d'enfants, etc., etc. ; Un treuil mécanique en très-bon état ; Bascule, machine à boucher, machine à dégorger, machine à déboucher, fûts vides, une chèvre, vieux bouchons et agrafes, cordages, planches à bouteilles, bouteilles vides et ustensiles de cave ; Trois baignoires ; Installation de gaz, lyres, genouillères, reverbère, etc. ; Deux garnitures de cheminée en fonte ; Trapèze, anneaux, corde nouée, perche et autres objets de gymnastique ; Une voiture fermée très-confortable ; Un fourneau économique, plusieurs poêles et un fourneau à repasser ; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. On pourra essayer la machine à coudre avant la vente. Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (144) Le commissaire-priseur, THUBÉ.

### A LOUER

MAISON Pour la Saint-Jean prochaine, A Saumur, petite rue Saint-Nicolas, Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (92)

### AVIS.

M<sup>me</sup> PICARD-OGER, marchande de parapluies, 52, rue du Portail-Louis, continue les affaires comme par le passé. A son commerce de parapluies, elle a ajouté la parfumerie, les cravates, la ganterie, etc., etc.

### On demande un garçon de magasin muni de bons certificats.

S'adresser : AUX MAGASINS DU PRINTEMPS 28, rue de la Tonnelie, 28.

### MAISON DE CONFIANCE

### FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 23, à Saumur. (88)

### UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

### DÉPOT DES FORGES DU BERRY

### SPECIALITÉ DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes. M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16. Toutes les bottes portent une étiquette avec cette inscription : Fil fer du Berry. (237)

### A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser au bureau du journal. UN BON JARDINIER, 31 ans, marié, muni de bons certificats, demande une place. S'adresser au bureau du journal.